

Règlement du Relais par équipes 2019

Description de l'épreuve :

Relais par équipes de 4 personnes, mixtes ou non mixtes, sur le parcours du Grand Raid, découpé en 4 tronçons allant de 33km à 56km environ. Epreuve limitée à 150 équipes.

Epreuve pédestre d'environ 177km, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie et imposant donc aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal du Relais est fixé à 41H (toutes pauses comprises). Le concurrent du Secteur 2 devra prendre un bateau de Locmariaquer à Port-Navalo pour traverser le Golfe. Le temps de la traversée (environ 10mn) sera décompté du temps final.

Départ de l'esplanade du port de Vannes, le vendredi 28 juin 2019, à 19H00.

Les 4 secteurs :

- Vannes / Larmor Baden 36,38Km
- Larmor Baden (ravito) /Arzon 51,58 km (Passage en bateau)
- Arzon (ravito) / Sarzeau 33,28Km
- Sarzeau (ravito) / Vannes 55,74Km)

1. Conditions générales

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de plus de 20 ans au jour de la course, licenciée ou non.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement complet de l'Ultra Marin par le seul fait de leur inscription.

Voir le Règlement complet de l'Ultra Marin

2019 au lien suivant : <https://www.ultra-marine.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reglement-general-2019.pdf>

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement complet.

2. Barrières horaires

Les concurrents devront quitter les sites suivants dans les délais indiqués pour pouvoir continuer la course.

	Pointage	Larmor Baden	Le Bono	Locmariaquer (Départ bateau)	Arzon	Sarzeau	Le Hézo	Séné	Arrivée Vannes
Relais Par équipes									
177km	Distance cumulée	36 km	54 km	83 km	89 km	122 km	137 km	156 km	177 km
Départ VANNES									
Vendredi 28 juin 2019	Temps cumulé	6h	10h	16h	18h	26h	30h	36h	41h
19h00	Barrières horaires	Same di 01h00	Same di 05h00	Same di 11h00	Same di 13H00	Same di 21h00	Dimanche 01h00	Dimanche 07h00	Dimanche 12h00

Tous les concurrents doivent impérativement quitter les divers postes de pointage avant les heures de fermeture.

Ces distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des modifications éventuelles du parcours. Les horaires de départ sont également susceptibles d'être modifiés.

3. Navettes

Les participants doivent s'organiser par leurs propres moyens pour être présents sur les zones de relais lors de l'arrivée de leur relayeur.

L'organisation ne met pas à la disposition des équipes un système de navettes pour se rendre sur les zones de relais.

4. Dossards

Remise des dossards :

4.1. A Vannes sur la zone de départ:

- Jeudi 27 juin 2019
- Vendredi 28 juin 2019

(Les horaires seront précisés ultérieurement).

4.2. Chaque relayeur recevra (sur présentation d'une pièce d'identité et après émargement) son dossard individuel et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course.

Le dossard individuel doit être positionné au dos du concurrent et doit être visible quel que soit l'équipement vestimentaire et quelle que soit la météo.

4.3. **Dans l'enveloppe du relayeur 1**, il y aura également le **dossard équipe** qui contiendra une puce pour le chronométrage de l'équipe. **Il devra être placé devant et devra être visible quel que soit l'équipement vestimentaire et quelle que soit la météo.**

Chaque Relayeur devra prévoir un système de fixation à sa convenance et bien l'attacher.

5. Passage du relais

3 postes de passage du relais seront répartis sur le parcours:

- Larmor-Baden : Rue du Numer – Relayeurs 1 et 2
- Arzon : Stade Yves Chapron, le Gohvelenec – Relayeurs 2 et 3
- Sarzeau : Parc des Sports, rue du Patis – Relayeurs 3 et 4

Le passage de relais se fait obligatoirement dans les zones relais prévues à cet effet (postes de chronométrage).

Ce passage s'effectue par la transmission du dossard de l'équipe. Le relayeur 1 devra donner le dossard de l'équipe au relayeur 2 et ainsi de suite pour les autres relayeurs.

Attention : l'ordre de passage du relais est défini lors de l'inscription et doit rester inchangé

6. Remplacement

Avant la course :

Si l'un des relayeurs se blesse, il peut être remplacé par un autre athlète sous réserve d'en informer les organisateurs et que ce remplaçant fournisse un certificat médical en règle. La date limite pour effectuer un remplacement est fixée au 31 mai 2019.

Dans le cas où l'équipe ne trouve pas de remplaçant, l'un des relayeurs peut parcourir deux secteurs.

7. Abandons

En cas d'abandon d'un relayeur, celui-ci doit prévenir impérativement le PC course (02 97 68 24 49) par téléphone. Le numéro du PC course et celui du PC médical seront notés sur tous les dossards.

Lors de cet abandon, l'équipe entière est déclarée : « abandon et non classée ».

Le PC course définit avec le relayeur qui abandonne deux possibilités :

- **Abandon total de l'équipe** : plus aucun relayeur de l'équipe ne prend part à la course.
- **Participation sans classement** : le directeur de course peut donner l'autorisation aux relayeurs suivants de participer. Dans ce cas, une procédure spécifique sera mise en place.

7.1 Rapatriement:

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les personnes ayant abandonné à l'arrivée. **La prise en charge par les navettes se fera exclusivement à partir des postes de pointage indiqués sur le carnet de route.** Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long.

7.2 Abandon suite à une blessure.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

7.3 Sécurité:

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

8. Sacs de change Relais 177km:

Les concurrents pourront déposer sur la zone « dépôt de sacs Relais » à Vannes (Stade de la Rabine), un sac d'assistance accessible à leur arrivée.

9. Fin du parcours

Les trois premiers relayeurs doivent rejoindre le dernier relayeur, sur l'esplanade du port de Vannes, pour l'accompagner dans les derniers mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

10. Récompense

Tous les relayeurs recevront un t-shirt « finisher » à partir du moment où l'ensemble de l'équipe terminera la course.

Dans le cas où l'un des relayeurs abandonne, aucun des relayeurs de l'équipe ne recevra la récompense.

11. Equipement obligatoire

Matériel	Relais par équipes
Sac de course*	X
Pièce d'identité	X
Téléphone portable *	X
Couverture de survie	X
Bande élasto de 6 ou 8 cm (Largeur)	X
Gobelet individuel 15 cl	X
Réserve d'eau 1,5 l	X
Réserve alimentaire	X
Lampe frontale ou ventrale	X
Piles de rechange ou chargeur USB	X
Brassard rétro réfléchissant	X
Veste coupe-vent	X

***Sac de course :** tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback....

***Téléphone portable :** pour être joignable à tout moment par le PC course

12. Conditions d'admission des concurrents:

a - Dates: Ouverture **le 26 novembre 2018 à 10H**, Clôture le **31 Mai 2019 à minuit**, dans la **limite des places disponibles** (voir encadré § b ci-dessous).

Si le Relais est complet avant le 31 mai, les inscriptions à cette course seront automatiquement clôturées avant cette date.

b – Procédure d'inscription:

Inscription en ligne uniquement, sur notre site : www.ultra-marin.fr

Paiement uniquement par CB (paiement sécurisé)

Vous devez être en possession de votre **certificat médical conforme de moins d'un an** ou de votre **licence 2018/2019** à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.

Attention: votre inscription ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat des copies de vos quatre certificats conformes ou de vos licences 2018/2019.

Déroulement de l'inscription du relais par équipes 2019 en ligne :

1. Etape 1 : Le capitaine de l'équipe ouvre son compte Ultra Marin, choisit le relais sur la page des inscriptions aux épreuves 2019 et remplit un formulaire d'inscription pour toute l'équipe : il choisit un nom d'équipe, renseigne les adresses mail de chaque participant de chaque section de course puis, il procède au paiement total de la course. (Paiement par CB en ligne).
- Etape 2 : Le capitaine envoie à tous les membres de l'équipe une invitation à s'inscrire au Relais par mail, à partir de son tableau de bord, dans son espace Ultra Marin. (Il sera en copie de tous les mails envoyés).
- Etape 3 : Chaque membre de l'équipe clique sur le lien du mail qui lui est envoyé pour accéder au formulaire d'inscription. Chacun crée son compte, puis, s'inscrit à sa section de course et pourra acheter en ligne un carnet de route.
- Etape 4 : Inscription coureur 1 (information : H/F, nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse mail, date de naissance, pays, numéro licence FFA, club, téléphone fixe, téléphone portable, téléphone d'urgence, contact d'urgence, taille t-shirt...
Insertion immédiate du certificat médical conforme
- Inscription coureur 2 (mêmes informations)
- Inscription coureur 3 (mêmes informations)
- Inscription coureur 4 (mêmes informations)
- Etape 5 : Inscription confirmée par mail après réception du paiement total et la validation des certificats par l'Ultra Marin.

